

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 25 Juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 19 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, O. GUICHARD, M. GRENIER, M. GALLET, , C. BIOLAY, Michèle GALLET, J-O. RABOT, J-M. PALINIEWICZ, D. GANNE, G. MASRARI, M. CHALENDAR

Absents : M. FOURNIER, C. TOWNSEND, F. KHIAR, V. KRYK,

Absents excusés: H. GRANGE J. DAZIN, J. DIZERENS, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, P. GUINOT, R. OTZENBERGER, Y. DUMAS

Procurations: H. GRANGE à M. CHALENDAR, J. DIZERENS à G. MASRARI, Y. DUMAS à O. GUICHARD, P. GUINOT à G. MASRARI, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, A. BOUSSER à J-F. OBEZ, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, M. CHALENDAR à R. OTEZENBERGER

Secrétaire de séance : O. GUICHARD

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

9. Ressources humaines – Convention cadre pour la mise en œuvre d'actions de formation en intra et/ou union de collectivités

Vu le Code General de la Fonction Publique et notamment ses articles L.421-1a L.424-1,

Vu le Code du travail et notamment son article L.6111-1,

Vu le Décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret 11°2017-928 du 6/05/2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Considérant que la formation professionnelle tout au long de la vie représente l'un des principaux leviers de la gestion des compétences et constitue l'outil privilégié de la stratégie de développement qualitatif des services publics locaux,

Considérant l'objectif de rapprocher la formation au plus près de chaque agent et de la rendre accessible au plus grand nombre,

Considérant les besoins en formation de la commune d'Ornex,

Considérant le rôle du Centre National de la Fonction Publique Territoriale en matière de formation professionnelle des agents territoriaux,

Vu le projet de convention cadre à passer avec le CNFPT

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **D'APPROUVE** la convention cadre de partenariat ci-jointe avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, dans les conditions précisées en annexe, laquelle a pour objet de définir entre les parties le contenu des engagements et des modalités cadres dans les domaines de la formation des agents de la commune et de l'accompagnement des projets de la commune dans le cadre de l'Union de Collectivités dès lors qu'ils ont un lien avec la formation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Le secrétaire de séance,
O. GUICHARD

Fait à Ornex, le 29 juillet 2022

Le Maire,
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 29 juillet 2022

Affiché le : 29 juillet 2022

